

Lorsque nous sommes revenus ici, au terme de la période d'intersession, les députés de l'opposition ont tenté, à plusieurs reprises, d'obtenir l'ajournement de la Chambre afin de permettre un débat sur la situation déplorable des chômeurs. Mais ce fut en vain. A mon avis, le gouvernement ne tenait pas à faire face à la situation actuelle en ce qui concerne les chèques émis par la Commission. Ainsi que vous vous en souvenez, monsieur l'Orateur, j'avais demandé, en juin dernier, au ministre responsable de la Commission de l'assurance-chômage s'il ordonnerait que l'on cesse d'avoir recours aux ordinateurs pour l'émission des chèques et que l'on utilise de nouveau le système manuel. Je suis même allé jusqu'à proposer au ministre d'utiliser, faute de mieux, cet ordinateur comme ancre pour les navires mouillant dans la baie de Quinte.

On s'est aperçu l'autre jour qu'il y avait 300 chèques sans nom ni adresse. L'ordinateur était censé traiter 90 p. 100 des demandes d'assurance-chômage de la province d'Ontario. Combien en a-t-il traité? 34 p. 100. La semaine dernière, à la Chambre des communes, on nous a appris que l'ordinateur de Belleville devait traiter 5,000 demandes qu'on ne pouvait pas absorber au Québec. S'il ne peut pas régler les demandes de l'Ontario, je ne comprends pas qu'on aille lui chercher du travail d'une autre province.

Je connais le cas d'une dame qui a fait une demande le 26 septembre et qui n'a touché ses prestations que la semaine dernière. Quand je me suis renseigné à ce sujet, la Commission d'assurance-chômage, à son centre d'information de Belleville, m'a répondu qu'on avait perdu les dossiers et qu'on n'arrivait pas à les retrouver. L'ordinateur de Belleville est tombé en panne et il a fallu employer 250 personnes de plus. Comme on ne pouvait pas les loger ailleurs, on les a entassés dans une vieille salle de quilles munie de deux lavabos et de deux portes de sortie.

On peut comprendre certains problèmes de réclamations d'assurance-chômage lorsque des gens travaillent dans des conditions semblables et, dans certains cas, sont inexpérimentés. A mon avis, le personnel des bureaux de district de la Commission d'assurance-chômage fait son possible. Ces personnes travaillent de longues heures à trier les réclamations, surtout au moment de Noël. Je ne jette pas la pierre aux bureaux de secteur locaux; le siège administratif est le responsable.

On aurait dû faire quelque chose depuis longtemps pour remédier à la situation. A quoi pouvons-nous nous attendre lorsqu'un ordinateur est programmé à nouveau deux ou trois fois par mois? C'est ce qui arrive dans le cas de l'ordinateur de l'Ontario qui est situé à Belleville. On éprouve de nouveau des difficultés avec cet ordinateur. Qu'allons-nous faire maintenant? Je reçois de la correspondance, mais nous n'avons pas le temps de tout consigner au compte rendu. Toutefois, j'aimerais souligner un ou deux cas.

On me dit dans une lettre, qu'après 24 appels téléphoniques et un retard de deux mois, les intéressés ont finalement reçu leurs prestations. Dans un autre cas, un très honnête homme a tenté en vain pendant des semaines et des semaines de recevoir ses prestations d'assurance-chômage. Il n'a pas reçu de réponse. Mardi dernier, il a reçu un chèque de \$450 couvrant des prestations de huit semaines. Heureusement, il était de retour au travail. Le Bureau de l'assurance chômage a confirmé son emploi par téléphone. Le 18 février, il recevait quatre autres chèques que j'ai ici totalisant \$574 qu'il n'a pas réclamés et auxquels il n'avait pas droit. Dans le premier cas, il avait fait une demande d'assurance-chômage à titre de célibataire. Or,

d'après l'ordinateur, il était marié et il a donc reçu un chèque de \$574 en plus des \$450 pour la même période. Soyez assuré que j'ai l'intention de voir à ce que ces chèques soient retournés à la Commission de l'assurance-chômage.

Nous avons demandé au gouvernement de s'attaquer à cette situation déplorable qui empoisonne toute la population canadienne. Chaque province a connu des manifestations et pourtant l'État n'a pas jugé bon de nous confier la responsabilité d'une situation qui a causé de grandes souffrances à de nombreuses personnes surtout dans le temps des fêtes. Dans bien des cas, ces pauvres personnes n'ont probablement pas assez d'argent pour pouvoir passer ces trois ou quatre semaines. Ce sont des personnes honnêtes et sincères. Je me risque à dire qu'à l'avenir tous les députés seront harcelés par certains de leurs électeurs à qui on demande de rembourser des prestations d'assurance-chômage reçues en trop.

J'en ai terminé de la Commission d'assurance-chômage. Je passe maintenant aux commentaires du député de Bruce (M. Whicher) au sujet des retraités qui bénéficient de prestations de sécurité de la vieillesse. Il a dit, et je suis d'accord avec lui, que 600,000 personnes âgées reçoivent à soixante-cinq ans des prestations de \$135 par mois pour les personnes seules et \$255 pour les couples. Il a ensuite fait une remarque sarcastique au sujet du parti conservateur qui, quand il était au pouvoir, n'a pas jugé bon d'abaisser l'âge d'admissibilité. J'aimerais lui rappeler que c'est le parti conservateur qui a élevé le niveau des salaires dans le passé. Je ne crois pas qu'il ait réfléchi à ce que peut être la vie d'un célibataire qui entretient un logement avec \$135 par mois. Il pourrait dire que personne ne doit vivre seul à l'heure actuelle. Je ne suis pas d'accord. Je me rends compte qu'il est beaucoup plus coûteux de vivre seul quand on a seulement \$135 par mois, mais je respecte le droit qu'a toute personne de vivre dans la maison qu'elle a occupée depuis de nombreuses années.

Le député a également traité des services médicaux dont disposent nos vieillards de plus de 65 ans. Il faut féliciter l'Ontario d'en défrayer ce groupe de vieillards. J'irai jusqu'à dire que le moment est venu d'envisager de réduire l'âge de 65 à 60 ans. Le député a poursuivi en décrivant la situation des anciens combattants. Il nous a indiqué qu'actuellement un célibataire recevant pleine pension perçoit mensuellement \$292 alors qu'un ancien combattant marié et ayant trois enfants reçoit mensuellement \$460. C'est peut-être exact mais j'aimerais dire combien il est difficile à un ancien combattant de toucher une pleine pension. Je pourrais mentionner les invalides de guerre qui reçoivent des sommes bien inférieures à \$460. J'aimerais citer un extrait d'une revue intitulée *Fragment* publiée par l'association canadienne des amputés de guerre:

• (2130)

Tous les anciens combattants du Canada doivent unir leurs efforts pour obtenir le maximum du gouvernement fédéral qui, depuis trop longtemps, les fait se plier aux caprices des hommes politiques.

Je citerai un exposé de M. Chadderton de l'Association des amputés de guerre du Canada. Il a cité le cas d'un ancien combattant paraplégique dont l'épine dorsale fut endommagée par une balle de mitrailleuse allemande le Jour J et qui ne reçoit que \$1,600 au lieu de \$2,400 prévus pour les invalidités exceptionnelles. Selon le secrétaire général de l'Association, en 1919, les prestations s'élevaient au niveau de traitement de base de la Fonction